



Madame la Présidente de l'UFE
Monsieur le Président de l'UNEmIG
Mesdames et Messieurs les
employeurs de la Branche IEG

Paris, le 14 novembre 2017

Mesdames, Messieurs,

La direction de RTE a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2018, de ne plus utiliser les GF pour valoriser l'appréciation du professionnalisme de ses agents. Les managers n'utiliseraient plus que les NR et les agents seraient ainsi cristallisés dans leur GF actuel. Cette décision, si elle est maintenue, annonce la fin programmée du NSR.

Il nous paraît impensable qu'une telle décision n'ait pas fait l'objet d'une concertation entre tous les employeurs de la branche IEG. RTE ne serait-elle pas l'entreprise « poisson pilote » par laquelle les employeurs testent l'acceptabilité sociale du gel avant de procéder à la disparition pure et simple des GF ?

Nos organisations syndicales condamnent unanimement l'initiative de la direction de RTE à la fois sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, cette initiative a été prise unilatéralement, sans prendre l'avis des agents et de leurs représentants, ce qui est curieux de la part d'un employeur qui se veut socialement responsable et partisan d'un dialogue social mature.

En outre, la question des GF, et plus généralement des classifications professionnelles, relève de la compétence de la branche professionnelle et non de celle de l'entreprise. Il nous paraît inacceptable que la direction de RTE veuille statuer sur le sujet en lieu et place de la branche.

Par ailleurs, le projet RTE posera des problèmes d'application car de nombreuses PERS étendues traitent du GF et aucune entreprise de la branche ne peut modifier unilatéralement ces textes ou décider de ne plus les appliquer. Les GF définissent des minima salariaux applicables aux agents en fonction des compétences reconnues par la hiérarchie.

Sur le fond, même si nous ne sommes pas opposés par principe, à toute évolution du système de rémunération et de reconnaissance, nous dénonçons le projet de la direction de RTE car celui-ci va dans le sens d'une individualisation des emplois, des profils, des carrières et d'une opacité dangereuse sur les critères d'appréciation du professionnalisme. Le GF est un repère collectif dans la montée en compétence et les évolutions en GF sont l'occasion d'un dialogue entre le manager et l'agent.

La direction de RTE choisit de bouleverser les repères actuels à la veille d'une négociation du salaire national de base (SNB) qui s'annonce cette année particulièrement complexe et sensible, du fait en particulier de la hausse de 1,7% de la CSG.

Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir rappeler à RTE les prérogatives de la branche en matière de classifications et lui demander d'abandonner ce projet.

Nous vous demandons de mettre le sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission Paritaire de Branche.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



FCE-CFDT
Dominique
BOUSQUENAUD
Secrétaire général



CFE-CGC Energies
William
VIRY-ALLEMOZ
Secrétaire général



FNME-CGT
Sébastien
MENESPLIER
Secrétaire Général



FNEM-FO
Vincent
HERNANDEZ
Secrétaire général